

ne donne pas le nom du comté; 3° J. P. description insuffisante de l'officier devant qui il a prêté serment. L'O.R. rejette les objections 2 et 3.

No 12. Objections de M. *Gregory*: 1° ouverture de la boîte non scellée; 2° rapport dans enveloppe cachetée; 3° pas de signature sur l'affidavit du greffier du bureau de votation. L'O.R. rejette 1ère et 3e objections. 2e objection L'O.R. a retiré le rapport de l'enveloppe.

No 13. Objections de M. *Currey*: 1° ouverture de la boîte non scellée; 2° Le sac non scellé; 3° district de votation non nommé; 4° comté non indiqué dans serment du greffier du bureau de votation; 5° J.P. description insuffisante de l'officier devant qui assermenté. L'O.R. rejette toutes les objections, déclarant que la boîte a été reçue par l'entremise d'un messenger assermenté.

No 14. Objections de M. *Gregory*:—1° ouverture non cachetée. 2° trou de serrure non scellé. 3° district du comté non indiqué. 4° pas de nom de comté dans le serment du greffier du bureau de votation. 5° J. P. description insuffisante de la personne devant qui assermenté. L'O. R. rejette les objections, et déclare que la boîte lui a été délivrée directement par le D. O. R.. Lors de l'addition des divers relevés M. *Currey* demande que tous les bulletins déposés en faveur de M. *King* soient rejetés et que M. *Baird* soit déclaré élu, prétendant que M. *King* n'avait pas été légalement présenté pour deux raisons:—1° parce que les noms des candidats désignés dans l'affidavit accompagnant le bulletin de présentation ne sont pas donnés; 2° parce qu'un dépôt légal n'a pas été fait lors de la réception du bulletin de présentation de M. *King*. Des arguments pour et contre sont entendus après quoi l'O.-R. rejette la première objection au bulletin de présentation de M. *King* puisque toute irrégularité y contenue est couverte par la clause 80, mais maintient la seconde objection, et décide, en conséquence, que tous les votes donnés pour *George G. King* sont nuls et de nul effet. Il déclare alors *George F. Baird*, de la cité de *Saint-Jean*, dans la cité et le comté de *Saint-Jean*, dûment élu pour représenter le district électoral de *Queen* dans la Chambre des Communes du *Canada*, et il ajourne la cour *sine diè*.

C. T. WILLIAMS,
Secrétaire d'élection.

11. - Relevés des sous officiers rapporteurs dans les diverses sections de votation du district électoral de Queen, province du Nouveau-Brunswick.

Section de votation No 1 (Brunswick.)

Bulletins acceptés.		Bulletins rejetés.	Bulletins maculés et renvoyés.	Bulletins non employés et renvoyés.
Baird.	King.			
35	37	1	0	37

Assermenté devant
SILAS S. CLARK, J.P.

FRED. ALWARD,
Sous officier-rapporteur.

Assermenté devant
FRED. ALWARD,
Sous officier-rapporteur.

JACOB D. RYDER,
Greffier du bureau de votation.

Section de votation No 2 (Canning).

75	94	1	1	104
----	----	---	---	-----

Assermenté devant
R. P. YEOMANS, J.P.
do

JOHN PALMER,
Sous officier-rapporteur.
DAVID S. MARSHALL,
Greffier du bureau de votation.